



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-TROISIÈME LÉGISLATURE

Feuilleton et préavis

de l'Assemblée

Le mercredi 19 avril 2023 – N° 34

Neuf heures quarante

**Présidente de l'Assemblée nationale :
Mme Nathalie Roy**

Partie 1
AFFAIRES COURANTES

DÉCLARATIONS DE DÉPUTÉS

- La députée d’Argenteuil sur le sujet suivant : *Le Parc Nature du Lac Beattie : un bel exemple d’accès à la nature.*
- Le député de Jacques-Cartier sur le sujet suivant : *Souligner l’Accord du Vendredi saint.*
- Le député de Vanier-Les Rivières sur le sujet suivant : *Saluer l’engagement de M. Marc Boulanger dans le quartier Vanier.*
- Le député de Maurice-Richard sur le sujet suivant : *Le travail exceptionnel de la « Maman 2 » des tout-petits, Mme France Laget Chambefort.*
- La députée de Vimont sur le sujet suivant : *50 ans pour le Club de l’âge d’or de Vimont.*
- La députée de La Pinière sur le sujet suivant : *Féliciter l’organisme Autisme Montérégie.*
- La députée de Charlevoix–Côte-de-Beaupré sur le sujet suivant : *M. Jean-Paul Lachance et Mme Jeanne d’Arc Plante de Saint-Laurent, pionniers de l’Île d’Orléans.*
- La députée de Saint-François sur le sujet suivant : *Moisson Estrie, organisme lauréat des prix Hommage bénévolat-Québec.*
- Le député de Saint-Jean sur le sujet suivant : *Bonne saison à la ligue de balles les Tamalous de Saint-Jean-sur-Richelieu.*
- La députée d’Anjou–Louis-Riel sur le sujet suivant : *Remerciement aux bénévoles SAC.*
- Le député de la Côte-du-Sud sur le sujet suivant : *M. Florent Montpetit, parmi l’élite provinciale.*
- Le député de Vachon sur le sujet suivant : *Une bénévole qui a à cœur le bien des aînés!*

DÉCLARATIONS MINISTÉRIELLES

PRÉSENTATION DE PROJETS DE LOI

DÉPÔTS a) documents
 b) rapports de commissions
 c) pétitions

RÉPONSES ORALES AUX PÉTITIONS

**INTERVENTIONS PORTANT SUR UNE VIOLATION DE DROIT OU DE
PRIVILÈGE OU SUR UN FAIT PERSONNEL**

QUESTIONS ET RÉPONSES ORALES

VOTES REPORTÉS

MOTIONS SANS PRÉAVIS

AVIS TOUCHANT LES TRAVAUX DES COMMISSIONS

RENSEIGNEMENTS SUR LES TRAVAUX DE L'ASSEMBLÉE

Partie 2
AFFAIRES DU JOUR

AFFAIRES PRIORITAIRES

DÉBATS D'URGENCE

DÉBATS SUR LES RAPPORTS DE COMMISSIONS

AUTRES AFFAIRES

I. Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

- 1) Projet de loi n° 14
Loi modifiant diverses dispositions relatives à la sécurité publique et édictant la Loi visant à aider à retrouver des personnes disparues
Présenté par le ministre de la Sécurité publique le 15 mars 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le **18 avril 2023**

- 2) Projet de loi n° 15*
Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace
Présenté par le ministre de la Santé le **29 mars 2023**

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 3) Projet de loi n° 16
Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions
Présenté par la ministre des Affaires municipales le **21 mars 2023**

- 4) Projet de loi n° 19
Loi sur l'encadrement du travail des enfants
Présenté par le ministre du Travail le **28 mars 2023**

- 5) Projet de loi n° 20*
Loi instituant le Fonds bleu et modifiant d'autres dispositions
Présenté par le ministre de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs le **6 avril 2023**

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

Étude détaillée en commission

- 6) Projet de loi n° 7*
Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives
Présenté par le ministre des Finances le 1^{er} février 2023
Principe adopté le **15 février 2023**, et
Renvoyé à la Commission des finances publiques

*** Recommandation du lieutenant-gouverneur**

- 7) Projet de loi n° 11
Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives
Présenté par la ministre déléguée à la Santé et aux Aînés le 16 février 2023
Rapport de la Commission des relations avec les citoyens (consultations) déposé le 30 mars 2023
Principe adopté le **4 avril 2023**, et
Renvoyé à la Commission des relations avec les citoyens

- 8) Projet de loi n° 12
Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui
Présenté par le ministre de la Justice le 23 février 2023
Rapport de la Commission des institutions (consultations) déposé le 30 mars 2023
Principe adopté le **30 mars 2023**, et
Renvoyé à la Commission des institutions

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

II. Projets de loi publics au nom des députés

Adoption du principe

- 9) Projet de loi n° 190
Loi visant à reconnaître le serment des députés envers le peuple du Québec comme seul serment obligatoire à leur entrée en fonction
Présenté par le député de Jean-Lesage le **1^{er} décembre 2022**

- 10)** Projet de loi n° 191
Loi modifiant la Loi sur la sécurité dans les sports afin d'interdire les batailles dans les activités sportives auxquelles des personnes de moins de 18 ans participent
Présenté par le député de Marquette le **8 décembre 2022**
- 11)** Projet de loi n° 192
Loi visant à assurer la santé et la sécurité des élèves en classe en encadrant la qualité de l'air ambiant dans les écoles
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **7 décembre 2022**
- 12)** Projet de loi n° 193
Loi modifiant la Charte des droits et libertés de la personne afin de reconnaître le droit à un environnement sain à titre de droit fondamental
Présenté par la députée de Notre-Dame-de-Grâce le **1^{er} février 2023**
- 13)** Projet de loi n° 195
Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur afin de lutter contre l'obsolescence programmée et de faire valoir le droit à la réparation des biens
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **2 février 2023**
- 14)** Projet de loi n° 196
Loi modifiant la Loi sur les services de garde éducatifs à l'enfance afin de garantir le droit de recevoir des services de garde
Présenté par la députée de Robert-Baldwin le **14 mars 2023**
- 15)** Projet de loi n° 197
Loi visant à améliorer la qualité des soins par la fixation de ratios dans certains établissements visés par la Loi sur les services de santé et les services sociaux
Présenté par le député de Pontiac le **6 décembre 2022**
- 16)** Projet de loi n° 198
Loi modifiant le Code civil afin d'assurer une plus grande protection aux locataires aînés contre les reprises de logement ou les évictions
Présenté par la députée de Sherbrooke le **21 février 2023**

- 17) Projet de loi n° 199
Loi visant une meilleure protection du consommateur contre les contrats de crédit abusifs
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **23 février 2023**
- 18) Projet de loi n° 390
Loi favorisant la prise en compte de l'égalité des sexes et de la diversité dans une perspective intersectionnelle dans le processus budgétaire
Présenté par la députée de Mercier le **21 mars 2023**
- 19) Projet de loi n° 391
Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit à la gratuité des projets pédagogiques particuliers offerts dans les écoles où est dispensé le service de l'éducation préscolaire ou de l'enseignement primaire et secondaire ainsi que de limiter la distance entre les immeubles d'une école à projet particulier
Présenté par la députée de Saint-Laurent le **16 mars 2023**
- 20) Projet de loi n° 392
Loi concernant la suspension de la délivrance de nouveaux claims miniers et mettant fin à la préséance des droits miniers et gaziers sur les autres usages du territoire
Présenté par la députée de Verdun le **18 avril 2023**
- 21) Projet de loi n° 393
Loi visant à lutter contre le gaspillage alimentaire
Présenté par la députée de Verdun le **6 avril 2023**
- 22) Projet de loi n° 396
Loi modifiant la Loi sur la réduction de la dette et instituant le Fonds des générations afin d'y prévoir l'atteinte d'une capitalisation de 100 milliards de dollars
Présenté par le député de Marguerite-Bourgeoys le **16 mars 2023**
- 23) Projet de loi n° 490
Loi renforçant la majorité qualifiée requise pour la nomination et la destitution des personnes nommées par l'Assemblée nationale
Présenté par le député de Nelligan le **18 avril 2023**
- 24) Projet de loi n° 492
Loi visant à lutter contre le gaspillage
Présenté par le député des Îles-de-la-Madeleine le **18 avril 2023**

Étude détaillée en commission

Prise en considération de rapports de commissions

Adoption

III. Projets de loi d'intérêt privé

Consultation et étude détaillée en commission

Adoption du principe

Adoption

IV. Motions du gouvernement

V. Crédits budgétaires

- 25) Crédits budgétaires pour l'année financière se terminant le 31 mars 2024 déposés par la ministre responsable de l'Administration gouvernementale et présidente du Conseil du trésor le 21 mars 2023 et renvoyés pour étude aux commissions permanentes le **22 mars 2023**.

VI. Débats statutaires

AFFAIRES INSCRITES PAR LES DÉPUTÉS DE L'OPPOSITION

- 26) 18 avril 2023
Motion du député de Jacques-Cartier

QUE l'Assemblée nationale prenne acte que la tempête de verglas qui s'est abattue sur l'ouest du Québec le 5 avril dernier a entraîné des interruptions de l'alimentation en électricité pour plus d'un million de foyers et que certaines de ces interruptions ont perduré au-delà de sept jours;

QU'elle prenne acte que les phénomènes climatiques tels que des précipitations importantes de verglas ou des vents violents sont appelés à survenir plus fréquemment dans les prochaines années compte tenu des changements climatiques;

QU'elle rappelle que la Vérificatrice générale du Québec, dans un audit de performance rendu public en décembre 2022, soulignait que « la fiabilité du service de distribution d'Hydro-Québec s'est dégradée au cours des dernières années »;

QU'elle déclare qu'il est nécessaire pour le gouvernement du Québec de poursuivre les investissements afin d'assurer une plus grande résilience du réseau de distribution d'Hydro-Québec, notamment au chapitre du contrôle de la végétation près des lignes électriques et en envisageant de façon plus soutenue l'enfouissement des fils électriques;

QU'elle demande au gouvernement du Québec de revoir, en collaboration avec Hydro-Québec, le protocole de priorisation des rebranchements afin de pallier les difficultés vécues lors de la récente tempête de verglas où des CHSLD et des résidences pour personnes âgées n'ont pas bénéficié de la priorisation adéquate;

Enfin, qu'elle témoigne de sa profonde gratitude envers l'ensemble des équipes d'Hydro-Québec qui ont été à pied d'œuvre depuis le début de la tempête du 5 avril dernier afin de rebrancher les foyers québécois affectés.

Partie 3

PROJETS DE LOI ADOPTÉS

(Projets de loi non sanctionnés)

Projet de loi n° 10

Loi limitant le recours aux services d'une agence de placement de personnel et à de la main-d'œuvre indépendante dans le secteur de la santé et des services sociaux

Adopté le **18 avril 2023**

Partie 4

TRAVAUX DES COMMISSIONS

Le calendrier détaillé des travaux de chaque commission peut être consulté dans le site Internet de l'Assemblée.

COMMISSION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

COMMISSION DE L'ADMINISTRATION PUBLIQUE

Mandats réglementaires

- Audition du Vérificateur général du Québec sur son rapport annuel de gestion et sur ses engagements financiers.
- Audition du Secrétariat du Conseil du trésor concernant sa gestion administrative et ses engagements financiers, ainsi que sur le Rapport d'application de la Loi sur l'administration publique.

COMMISSION DE L'AGRICULTURE, DES PÊCHERIES, DE L'ÉNERGIE ET DES RESSOURCES NATURELLES

COMMISSION DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 16**, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et d'autres dispositions (mandat confié le 30 mars 2023).

COMMISSION DE LA CULTURE ET DE L'ÉDUCATION

Mandats d'initiative

- Les révélations de violence lors des initiations dans le milieu du hockey junior et la possible situation dans d'autres sports.

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DU TRAVAIL

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 19**, Loi sur l'encadrement du travail des enfants (mandat confié le 5 avril 2023).

COMMISSION DES FINANCES PUBLIQUES

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 7**, Loi concernant la mise en œuvre de certaines dispositions du discours sur le budget du 22 mars 2022 et modifiant d'autres dispositions législatives (mandat confié le 15 février 2023).

COMMISSION DES INSTITUTIONS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 12**, Loi portant sur la réforme du droit de la famille en matière de filiation et visant la protection des enfants nés à la suite d'une agression sexuelle et des personnes victimes de cette agression ainsi que les droits des mères porteuses et des enfants issus d'un projet de grossesse pour autrui (mandat confié le 30 mars 2023).

COMMISSION DES RELATIONS AVEC LES CITOYENS

Mandats de l'Assemblée

Étude de projets de loi :

- **Projet de loi n° 11**, Loi modifiant la Loi concernant les soins de fin de vie et d'autres dispositions législatives (mandat confié le 4 avril 2023).

COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SERVICES SOCIAUX

Mandats de l'Assemblée

Consultations particulières :

- **Projet de loi n° 15**, Loi visant à rendre le système de santé et de services sociaux plus efficace (mandat confié le 18 avril 2023).

COMMISSION DES TRANSPORTS ET DE L'ENVIRONNEMENT

Mandats réglementaires

Interpellation :

- Du député de Taschereau à la ministre des Transports et de la Mobilité durable sur le sujet suivant : *L'importance de la sécurité piétonne autour des écoles du Québec* (avis donné le 6 avril 2023).

Partie 5

QUESTIONS ÉCRITES

*Les [questions déjà inscrites](#) paraissent
au feuillet du mercredi*

- 14) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **16 mars 2023**
Au ministre des Finances

Récemment, les rapports accablants de B'Tselem (2021), Human Rights Watch (2021) et Amnesty International (2022), trois grands organismes israéliens et internationaux de défense des droits de la personne, ont dénoncé le crime contre l'humanité d'apartheid en Israël-Palestine. Ces rapports s'ajoutent à une documentation considérable sur la question des violations du droit international et des droits de la personne par l'État d'Israël à l'égard des Palestiniens.

Comme le ministre ne l'ignore sans doute pas, la situation en Israël-Palestine est intimement liée au territoire et à son occupation. Selon le droit international, les colonies israéliennes dans les territoires occupés constituent une violation de la Quatrième Convention de Genève. Conséquemment, le gouvernement du Canada ne reconnaît pas le contrôle israélien permanent sur les territoires occupés en 1967 – soit le plateau du Golan, la Cisjordanie, Jérusalem-Est et la bande de Gaza.

Or, la Société des alcools du Québec vend actuellement 36 produits vinicoles de provenance israélienne. Toutefois, la moitié d'entre eux n'a pas été produite à partir du jus de raisin cultivé à l'intérieur des frontières internationalement reconnues de l'État d'Israël, ou l'a seulement été partiellement.

Je porte donc à l'attention du ministre le fait que 18 produits vinicoles en vente à la SAQ sont ainsi faussement étiquetés comme étant de provenance israélienne, sous la mention « Fabriqué en Israël » ou « Produit d'Israël ».

Cet étiquetage est trompeur. Plusieurs citoyens m'ont contacté et s'estiment trompés et induits en erreur par l'étiquetage en question, qui nie l'exploitation agricole sur territoire palestinien non conforme au droit international.

L'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) a rendu une décision le 13 mai 2022, transmise à la Liquor Control Board of Ontario (LCBO), et relative à deux produits mal identifiés comme « Produits d'Israël ». Cet étiquetage sans information explicative a été considéré comme « faux » par l'ACIA.

Mes questions :

- Est-ce que le ministre s'engage à s'assurer que la SAQ prenne les mesures appropriées afin de rectifier la situation, c'est-à-dire, qu'elle retire les 18 vins en question tant que ceux-ci ne sont pas conformes aux lois entourant l'étiquetage?
- Le ministre compte-t-il s'assurer, au nom du respect du droit international, qu'aucun vin produit dans des colonies illégales ne puisse se trouver sur les tablettes de la SAQ?

15) M. Bouazzi (Maurice-Richard) – **16 mars 2023**

Au ministre des Finances

La compagnie israélienne Policy Ltd. est l'architecte et l'administrateur de l'Académie nationale de police d'Israël. Tous les policiers israéliens y sont formés, y compris des unités militarisées, qui y reçoivent un entraînement aux pratiques répressives comme le contrôle des foules, les raids à domicile, les techniques musclées, le tir sur cible et les opérations d'infiltration.

L'Académie nationale de police d'Israël forme également les agents du milieu carcéral, où les cas de torture et de traitement dégradant de prisonniers politiques palestiniens, y compris d'enfants, sont largement documentés par des organisations de défense des droits de la personne, aussi bien locales (israéliennes et palestiniennes) qu'internationales. Concrètement, Policy représente en Palestine-Israël l'un des piliers du système d'oppression et d'expropriation continues que vivent les Palestiniennes et les Palestiniens. Rappelons que ce système a récemment été dénoncé par une cascade de rapports d'organismes de défense des droits de la personne, comme Amnesty International et Human Rights Watch, qui y voient le crime contre l'humanité d'apartheid.

Or, 25 % des actions de Policy Ltd. sont détenus par G4S, une compagnie de sécurité ciblée par une campagne internationale depuis 2012. Bien que G4S se soit départi, en 2016, de sa filiale israélienne, elle possède encore à ce jour plus du quart des actions de Policy Ltd.

Plusieurs fonds de pension ou fonds souverains se sont récemment dissociés de G4S; on peut nommer KLP, Norges Bank et le Fonds de pension des universitaires MP au Danemark.

Cependant, ce n'est pas le cas de la CDPQ. En effet, la Caisse est actionnaire principal de Allied Universal, qui s'était porté acquéreur de G4S en 2021. Plus précisément, Allied Universal maintient 0.03 % d'investissement dans Policy. La Caisse de dépôt est donc liée financièrement par ses avoirs à Policy Ltd.

Étant donné cette association financière, la Coalition Boycott, Désinvestissement et Sanctions du Québec (BDS-Q) a rencontré la CDPQ à deux reprises en 2022. La CDPQ a exprimé sa volonté de « socialiser ses entreprises en portefeuille, à travers notamment le dialogue actionnarial ». Ses représentants ont également mentionné que « l'entreprise ne rapporte plus de revenu en Israël ».

BDS-Q souligne que l'implication de la CDPQ dans G4S/Policy, qui doit cesser, met en lumière un problème beaucoup plus large auquel la Caisse est confrontée : celui du caractère éthique de ses investissements, chaque fois que les droits de la personne sont en cause.

Mes questions :

- À la lumière de ce qui précède, le ministre est-il préoccupé par les implications financières de la CDPQ avec Policy Ltd?
- Entend-il s'assurer que la CDPQ soit dotée d'une politique et de critères d'investissements spécifiques pour les contextes politiques graves de violations de droits de la personne et qu'elle la respecte?

16) Mme Labrie (Sherbrooke) – **22 mars 2023**
Au ministre de la Justice

Comme le sait le ministre, le projet de loi C-5, adopté par le parlement fédéral l'automne dernier, privilégie la déjudiciarisation de la possession simple de drogues. Cette approche est largement soutenue par la littérature scientifique et l'expérience terrain des policiers et organismes communautaires. Elle contribuerait à déstigmatiser les personnes consommatrices de drogues, et par le fait même à mieux protéger leur santé et leur dignité. Cette nouvelle mesure législative du gouvernement fédéral est très bien accueillie par les intervenants en dépendance, lesquels entendent que l'application de cette approche au Québec permettrait de réduire les surdoses, tout en soulageant le système de justice de dossiers qui relèvent davantage d'un enjeu social et de santé publique.

Ma question :

Considérant que le Québec n'a pas de procureurs fédéraux et qu'il revient au ministre de donner des orientations aux procureurs quant à l'application de cette loi, j'aimerais savoir quand le ministère entend-il donner des directives à cet égard, et quelle approche le ministre compte-t-il privilégier?

- 17) Mme Ghazal (Mercier) – **22 mars 2023**
Au ministre de l'Éducation

En septembre dernier, les parents et le personnel scolaire de l'école primaire de Grand-Pré ont appris, lors de la première séance du conseil d'établissement (CE), qu'il s'agissait de la dernière année de l'école de Grand-Pré en tant que milieu regroupant des classes langage. L'école de Grand-Pré est une école spécialisée qui accueille des élèves handicapés, présentant une déficience langagière dont l'évaluation orthophonique révèle une atteinte sévère au niveau de l'expression verbale et une atteinte modérée à sévère au niveau de la compréhension verbale.

L'école se situe dans la municipalité de Saint-Jacques dans Lanaudière. Sa caractéristique d'école spécialisée la différencie de l'école du quartier, puisqu'elle dessert l'ensemble des élèves du territoire du CSS des Samares qui ont besoin de services adaptés à leurs difficultés. Ce regroupement existe depuis 1998 et une immense expertise s'y est développée. Le CSS des Samares a pris la décision de répartir les classes dans cinq écoles réparties sur le territoire, notamment avec l'argument de rapprocher les élèves de leur milieu scolaire.

Nadia Ménard, présidente du CE et mère d'une enfant de sept ans qui fréquente l'école :

« Tous les enfants fréquentant ces classes ont une dysphasie sévère tant au niveau réceptif qu'au niveau expressif. Plusieurs d'entre eux ont d'autres handicaps et la très grande majorité a vécu un passage éprouvant, voire même catastrophique, dans leur école d'appartenance avant d'être admise à de Grand-Pré. Apprendre que nos enfants seraient retournés vers des écoles dites régulières, que l'expertise de l'école allait disparaître, et que le tout se ferait de façon précipitée dans un contexte de pénurie de main- d'œuvre a plongé plusieurs familles dans une profonde détresse.

Le CCSEHDAA, comité consultatif, n'a pas été consulté ni d'ailleurs le comité de parents, le conseil d'établissement et le personnel enseignant. Personne n'est contre l'inclusion, mais pas à tout prix, pas au détriment de la santé mentale, de l'épanouissement, de la sécurité et de l'estime d'eux-mêmes de nos enfants différents. Pas au détriment de tout ce qu'ils ont à l'école de Grand-Pré.

J'ai effectué un sondage auprès des familles. Une grande majorité d'entre elles se disent en faveur du maintien de la formule actuelle (84 % des répondants), parfois même malgré près de deux heures de trajet pour se rendre à de Grand-Pré. C'est dire le service exceptionnel, de qualité, rassurant, que nos enfants vulnérables y reçoivent.

Nous comprenons la volonté du CSS de vouloir rapprocher, voire même pouvoir offrir des services langage aux habitants des municipalités plus au nord. Ce que nous comprenons moins c'est la nécessité de mettre fin aux excellents services que le regroupement de classes langage à de Grand-Pré permet. L'autre argument avancé est de permettre aux élèves en classe langage de compléter tout leur primaire à la même école. L'idée est certes louable, mais la décision de déménager toutes les classes dès septembre prochain ferait en sorte que plus du tiers des élèves auraient à fréquenter en septembre une troisième école en trois ans. Nous parlons ici d'enfants fort sensibles au changement dont les familles rapportent que leur arrivée à de Grand-Pré a amélioré drastiquement leur motivation, leurs apprentissages et leurs comportements.

Nos députés locaux, tous de la CAQ, ont informé le ministre de l'Éducation de la situation. Ce dernier aurait manifesté son désaccord avec la décision prise, mais comme il ne s'agit pas d'une fermeture d'école, mais bien d'une relocalisation de classes spécialisées, il n'aurait aucun pouvoir prévu par la Loi sur l'instruction publique (LIP) pour agir et poser son veto. Le CSS aurait donc informé nos élus que leur décision serait maintenue, peu importe l'opinion des parents et du ministère de l'Éducation. Les parents sont anxieux, en détresse, certains songent à retirer leur enfant du système scolaire pour ne pas les exposer à nouveau au cauchemar qu'ils ont vécu avant d'être admis à de Grand-Pré. »

Or, une recherche effectuée semble indiquer que le ministre de l'Éducation aurait un certain pouvoir discrétionnaire quant aux décisions prises par les CSS lorsque les services aux élèves à besoins particuliers sont modifiés. Particulièrement lorsque les différents comités ne sont pas consultés, ce qui fait partie des règlements des différents CSS, ainsi que de l'esprit de la LIP.

Mes questions :

- 1) Étant donné les nombreux vices de procédure de la part du Centre de services scolaire des Samares, le ministre a-t-il l'intention de faire annuler cette décision?
- 2) Sachant qu'une majorité de parents se sont opposés à la réorganisation des services, qu'est-ce que le ministre entend faire pour aider ces parents et ces élèves?

18) Mme Nichols (Vaudreuil) – **28 mars 2023**

À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

Le pont de l'Île-aux-Tourtes est une infrastructure routière importante où pas moins de 87 000 véhicules circulent chaque jour. Cette infrastructure routière, mise en service en 1965, est aujourd'hui vétuste.

Dans la cadre de la planification du pont de remplacement, pour le bien de l'environnement, pour la qualité de vie de nos citoyens, et parce que cela a un impact sur le développement économique de la région de Vaudreuil-Soulanges, il est impératif de prévoir des voies réservées pour le transport en commun autres que les voies d'accotement.

Est-ce que la ministre des Transports et de la Mobilité durable peut expliquer les raisons du retrait complet des voies dédiées au transport en commun?

19) Mme Nichols (Vaudreuil) – **30 mars 2023**

Au ministre de la Sécurité publique

Il existe des logiciels spécialisés dont l'objectif est de simplifier les enquêtes en matière de pornographie juvénile.

Ces outils, utilisés par les services de police, automatisent et favorisent le traitement efficace d'énormes quantités d'images et de vidéos perquisitionnées. Ainsi, l'utilisation de ces outils informatiques entraîne une efficience en réduisant drastiquement le temps et les ressources nécessaires. Ces logiciels permettent de rapidement identifier les victimes, identifier les suspects et classer les preuves, puisqu'ils compilent automatiquement les visages et créent des listes. Lors des perquisitions de matériels pornographiques, la priorité est de tout tenter pour sauver les victimes, neutraliser les producteurs de pornographie juvénile et décourager les collectionneurs d'alimenter cette industrie.

Le ministre de la Sécurité publique peut-il nous indiquer si la Sureté du Québec (SQ) a déjà utilisé un tel logiciel et, si oui, lequel ou lesquels?

La SQ utilise-t-elle actuellement un tel logiciel et, si oui, lequel, depuis quand, et pour combien de temps encore s'est-elle engagée à l'utiliser?

Quels autres corps de police municipaux utilisent ce type de logiciel au Québec?

20) M. Grandmont (Taschereau) – **5 avril 2023**

À la ministre des Transports et de la Mobilité durable

La municipalité du Canton de Potton a adopté le règlement 2023-490 qui autorise la circulation de véhicules hors route (VHR) sur 50 kilomètres de chemins municipaux. En transformant les routes publiques en pistes de VHR, ce nouveau règlement met non seulement en danger les utilisateurs de VHR, mais aussi tous les utilisateurs des routes de Potton (qu'ils soient résidents ou visiteurs).

En cautionnant ce règlement unique au Québec, nous contribuons à la création d'un précédent généralisable à l'échelle du Québec. Les fabricants de VHR eux-mêmes s'opposent à l'utilisation de leurs produits sur des voies publiques pavées et non pavées. Le Specialty Vehicle Institute of America, le plus grand regroupement de fabricants, estime que « les VHR sont conçus et fabriqués pour un usage hors route uniquement », et la US Consumer Product Safety Commission a déclaré que « les véhicules tout-terrain peuvent atteindre la vitesse tolérée sur les autoroutes, mais avec leurs pneus basse pression et leur centre de gravité élevé ils ont tendance à basculer ou à perdre le contrôle ».

Au-delà de l'incohérence sémantique de ce règlement, la loi sur les VHR est claire. Elle interdit la circulation des véhicules hors route sur les chemins publics, vise le développement de la pratique sécuritaire des VHR sur des sentiers conçus à cette fin et ne permet qu'exceptionnellement aux municipalités d'ouvrir des tronçons de chemins publics à la circulation des VHR afin de sécuriser le passage entre des sentiers de VHR, tout en protégeant les autres utilisateurs de la route par une signalisation adéquate. Un tel règlement contrevient aux grands principes de la loi sur les VHR et risque de faire augmenter le nombre d'accidents et les décès, comme le démontrent des études dans des juridictions qui permettent la circulation de VHR sur les voies publiques.

Ma question à la ministre des Transports et de la Mobilité durable est la suivante :

Est-ce que la ministre va désavouer le règlement 2023-490, le temps que la municipalité tienne des consultations en bonne et due forme et qu'elle fasse la démonstration d'une certaine acceptabilité sociale?

21) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – 5 **avril 2023**

À la ministre responsable de l'Habitation

Selon le plus récent bilan de santé des immeubles, réalisé par la Société d'habitation du Québec, en date du 31 mars 2022, 40,2 % des 64 663 logements à prix modique du Québec nécessitent des travaux majeurs, alors que ce pourcentage s'élevait à 28,9 % en 2020.

Pendant ce temps, nous apprenions que 275 millions de dollars disponibles dans le cadre du volet 2 de l'Entente Canada-Québec sur le logement prévus pour la rénovation des HLM ont été utilisés au profit de la construction via AccèsLogis.

Dans un article de La Presse du 27 février 2023, l'attaché de presse de la ministre, M. Philippe Couture, indiquait dans une réponse écrite : « il est vrai que des sommes ont été affectées temporairement au programme AccèsLogis, mais uniquement dans le but de ne pas perdre le financement fédéral en attendant le lancement d'un programme dédié à la rénovation des HLM, qui était une exigence de l'entente. Ce programme sera sous peu présenté au gouvernement pour autorisation ».

Ma question à la ministre responsable de l'Habitation est la suivante :

L'entente avec le fédéral ayant été signée en octobre 2020, pourquoi un programme québécois de rénovation n'a-t-il pas été adopté en 2021 ou 2022, si celui-ci était nécessaire aux investissements?

22) Mme Cadet (Bourassa-Sauvé) – 5 **avril 2023**

Au ministre de la Langue française

Le 28 février dernier, l'Office québécois de la langue française publiait une étude sur la qualité de la langue dans l'affichage commercial.

Cette étude permettait de mettre en lumière que bien que seulement 1 % des écarts linguistiques présents dans l'affichage commercial nuisent à la clarté du message, un nombre important d'écarts linguistiques sont liés à la typographie (33 %), à l'orthographe (19 %), à la grammaire (15 %) et aux emprunts à d'autres langues (10 %).

Le ministre de la Langue française peut-il nous informer sur les suivis qu'il compte donner à cette étude et envisage-t-il la mise sur pied de mesures incitatives visant à promouvoir la qualité de la langue française dans l'affichage commercial?

- 23) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – **18 avril 2023**
Au ministre des Finances

L'aide financière dans le cadre du Programme de revenu de base (PRB) est imposable comme les autres prestations d'aide financière de dernier recours, dont le Programme de solidarité sociale. Il n'y a pas de retenue d'impôt à la source au moment du versement. Si, jusqu'à ce jour, les citoyens bénéficiant de l'aide sociale étaient presque toujours en deçà des exemptions provinciales, compte tenu de l'augmentation du PRB et de l'indexation des montants octroyés, aussi minimes soient-elles, des prestataires de solidarité sociale se retrouvent, pour la première fois dans l'histoire du Québec, à devoir payer de l'impôt.

Ma question au ministre des Finances est la suivante :

Est-ce que les personnes assistées sociales concernées par cette imposition seront dédommagées pour l'impôt qu'elles devront payer pour l'année d'imposition 2022, parce que la déduction du montant personnel de base est moins élevée que la somme des prestations? Est-ce que le ministre s'engage à ne pas saisir le crédit de solidarité des personnes concernées? Est-ce qu'une correction sera apportée pour 2023, car le problème sera plus important?

- 24) M. Fontecilla (Laurier-Dorion) – **18 avril 2023**
À la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire

L'aide financière dans le cadre du Programme de revenu de base (PRB) est imposable comme les autres prestations d'aide financière de dernier recours, dont le Programme de solidarité sociale. Il n'y a pas de retenue d'impôt à la source au moment du versement. Si, jusqu'à ce jour, les citoyens bénéficiant de l'aide sociale étaient presque toujours en deçà des exemptions provinciales, compte tenu de l'augmentation du PRB et de l'indexation des montants octroyés, aussi minimes soient-elles, des prestataires de solidarité sociale se retrouvent pour la première fois dans l'histoire du Québec à devoir payer de l'impôt.

Par ailleurs, avec l'entrée en vigueur du Programme de revenu de base en janvier 2023, certaines personnes ayant une reconnaissance de contraintes sévères à l'emploi et ayant accès à différents programmes tels que les rentes d'invalidité de Retraite Québec, les rentes de l'IVAC, certaines rentes de pension, etc. auraient le droit à une somme d'argent (la différence entre le montant d'aide sociale et la rente) et au carnet réclamation qui donne droit à une gratuité des médicaments et pour certains besoins spéciaux.

Mes questions à la ministre responsable de la Solidarité sociale et de l'Action communautaire sont les suivantes :

- 1) Est-ce que la ministre s'engage à ce que l'ensemble des personnes concernées soient informées d'un tel droit par les ministères responsables et respectifs? Est-ce qu'elle s'engage à ce qu'une communication leur soit transmise?
- 2) Est-ce que les personnes assistées sociales concernées par l'imposition soudaine seront dédommagées pour l'impôt qu'elles devront payer pour l'année d'imposition 2022? Est-ce qu'une correction sera apportée pour 2023, car le problème sera plus important?

25) M. Derraji (Nelligan) – **19 avril 2023**
Au premier ministre

À deux reprises, soit le 23 avril 2021 et le 1^{er} octobre 2021, M. Michel Lépine, président de NOBCO Microsystèmes, a fait formellement parvenir au premier ministre une demande d'enquête publique dans une affaire mettant en cause M. Lépine et sa compagnie, la Banque Nationale et, à l'époque, la CSST.

M. Lépine allègue la possibilité de malversations, voire de fraude, dans l'exécution d'un contrat de 130 millions de dollars impliquant aux moins les trois parties ci-haut mentionnées à la suite de laquelle il aurait été floué.

Sans porter de jugement sur le fond de l'histoire, il m'apparaît que M. Lépine a des raisons légitimes de se considérer en position de « lanceur d'alerte » et de s'attendre à un suivi découlant de sa demande.

Devant le silence à la suite de ses correspondances, M. Lépine a aussi fait parvenir au Cabinet du premier ministre un affidavit relatant ses allégations, notamment le 8 mars 2022.

Allégations de fraude, de corruption, de fabrication et même destruction de preuve, voilà une situation, si elle est avérée et compte tenu du passé professionnel d'enquêteur au SPVM de M. Lépine, qui commande l'attention du premier ministre.

Ainsi :

- 1) Le premier ministre peut-il m'assurer qu'une réponse détaillée sera acheminée à M. Lépine dans les plus brefs délais?
- 2) Le premier ministre peut-il indiquer à la Chambre l'état de situation dans cette affaire? Une évaluation a-t-elle été faite, quelles en sont les conclusions et quel est le suivi qu'il entend donner à la suite de cette évaluation?

Partie 6
PRÉAVIS

I. PRÉAVIS DÉJÀ PARUS

Projets de loi du gouvernement

Projets de loi publics au nom des députés

Projets de loi d'intérêt privé

- a) 18 avril 2023
Loi concernant les fins et les pouvoirs de la Corporation archiépiscopale catholique romaine de Montréal – *députée de Westmount–Saint-Louis*

II. NOUVEAUX PRÉAVIS

- aa) Loi modifiant la Loi sur l'instruction publique afin de consacrer le droit des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage de recevoir des services éducatifs équivalents à ceux dispensés par l'école – *députée de Westmount–Saint-Louis*
- bb) Loi concernant la Municipalité de Morin-Heights – *députée d'Argenteuil*